



Familialisme, Féminisme et "Parentalisme": trois âges de la régulation sociale

Marie-Agnès Barrère-Maurisson

► To cite this version:

Marie-Agnès Barrère-Maurisson. Familialisme, Féminisme et "Parentalisme": trois âges de la régulation sociale. 2007. halshs-00175883

HAL Id: halshs-00175883

<https://shs.hal.science/halshs-00175883>

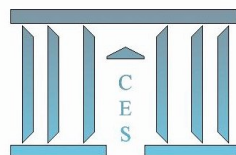
Submitted on 1 Oct 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License



Familialisme, Féminisme et « Parentalisme » :

Trois âges de la régulation sociale

Marie-Agnès BARRERE-MAURISSON

2007.43



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

FAMILIALISME, FÉMINISME ET « PARENTALISME » :

TROIS ÂGES DE LA RÉGULATION SOCIALE

Marie-Agnès BARRERE-MAURISSON, CES – MATISSE

barrere@univ-paris1.fr

<http://matisse.univ-paris1.fr/barrere>

Nos sociétés développées sont aujourd'hui face à un défi majeur : préserver à tout prix des taux de fécondité suffisants pour assurer le développement économique et social à long terme, donc un niveau d'emploi croissant, alors même que d'éventuels problèmes de pénurie de main-d'œuvre sont susceptibles d'entraver la compétitivité de notre économie. Cet entrecroisement des différents enjeux : démographique, économique, social, politique notamment, relève d'une articulation entre la sphère de la production et celle de la reproduction qui est historiquement le ressort du changement social dans nos sociétés. L'objet de ce texte est de relire l'histoire récente de la France, sur les trente dernières années, pour suivre la transformation des objectifs politiques et sociaux et voir comment, en fonction des évolutions de la famille et de l'emploi, on est progressivement passé d'un mode de régulation sociale à un autre. Plus particulièrement, d'une régulation fondée sur la préservation de la famille - le **Familialisme** -, à une régulation cherchant à préserver la place des femmes - le **Féminisme** - ; tandis qu'aujourd'hui c'est la préoccupation sociale de l'enfant (et de la parentalité, - d'où la dénomination de **Parentalisme** utilisée -) qui semble prédominante.

Mots-clés : Travail/famille, régulation sociale, problèmes démographiques, protection sociale, emploi, flexicurité, France

Familialism, Feminism, and "Parentalism": three ages of societal regulations

Our developed countries are today in view of a major challenge : to preserve sufficient fertility rates at all costs to ensure the economic and social development in the long term, therefore a level of increasing employment, while at the same time possible problems of shortage of labour are likely to block the competitiveness of our economy. This intersection of the various stakes: demographic, economic, social, political in particular, raises of an articulation between the sphere of the production and that of the reproduction which is historically the spring of the social change in our societies. The aim of this text is to reread the recent history of France, over the last thirty years, to note the transformation of the political and social objectives and to see how, according to the changes of the family and employment, one gradually passed from one mode of societal regulation to another. More particularly, of a regulation based on the preservation of the family -Familialism-, with a regulation seeking to preserve the place of women -Feminism-; while today it is the social concern of children (and of the parentality, - explaining the naming of Parentalism used-) which seems prevalent.

Keywords : Work/family, societal regulations, demography, social rights, employment, flexicurity, France

Codes JEL/ JEL Classification : J1, J21, J22, J68

FAMILIALISME, FÉMINISME ET « PARENTALISME » :

TROIS ÂGES DE LA RÉGULATION SOCIALE ¹

Marie-Agnès Barrère-Maurisson, CES - MATISSE

Nos sociétés développées sont aujourd'hui face à un défi majeur : préserver à tout prix des taux de fécondité suffisants pour assurer le développement économique et social à moyen terme, donc un niveau d'emploi croissant, alors même que d'éventuels problèmes de pénurie de main-d'œuvre sont susceptibles d'entraver la compétitivité de notre économie, en raison du prochain départ à la retraite de la génération des « baby boomers » nés dans l'après-guerre (en témoigne la Stratégie de Lisbonne qui, en 2000, a fixé pour l'Union Européenne des objectifs en la matière pour 2010²). En même temps, la recherche de la démocratie pousse à promouvoir toujours plus d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi, mais aussi dans la famille où les inégalités semblent perdurer. Cet entrecroisement des différents enjeux : démographique, économique, social, politique notamment, relève d'une articulation entre la sphère de la production et celle de la reproduction qui est historiquement le ressort du changement social dans nos sociétés (Barrère-Maurisson, 1992 et 2003). Le principe de « division familiale du travail » qui consiste à prendre en compte systématiquement ensemble les phénomènes relevant du travail et de la famille, constitue dans ce cadre une clé de lecture des transformations récentes de nos sociétés et de leurs évolutions possibles. Dans notre pays en particulier des ruptures importantes ont, en effet, marqué les évolutions de nos institutions, en particulier dans le tissu industriel et sur le marché du travail, ainsi que dans les formes de participation à l'activité des hommes et des femmes aux différents âges de la vie ; de même, des évolutions remarquables ont également affecté les modes de vie en famille, de cohabitation ou de séparation.

L'objet de ce texte est de relire l'histoire récente de la France, sur les trente dernières années, pour suivre la transformation des objectifs politiques et sociaux et voir comment, en fonction des évolutions de la famille et de l'emploi, on est progressivement passé d'un mode

¹ Ce texte a fait l'objet d'une présentation au Séminaire du Centre de Recherches sur les Innovations Sociales de l'Université du Québec à Montréal, Canada, le 25 septembre 2006 ; je remercie le Professeur Diane-Gabrielle Tremblay, de l'UQAM, qui m'a invitée à ces échanges, ainsi que mes collègues Renée Dandurand de l'INRS et le Professeur Jane Jenson de l'Université de Montréal pour leurs remarques et apports.

² Renouvelés en 2006 à travers une communication : « Cinq mesures pour désamorcer la bombe à retardement démographique », V.Špidla, Commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, 12/10/2006.

de régulation sociale à un autre. Plus particulièrement, d'une régulation fondée sur la préservation de la famille - le **Familialisme** -, à une régulation cherchant à préserver la place des femmes - le **Féminisme** - ; tandis qu'aujourd'hui c'est la préoccupation sociale de l'enfant (et de la parentalité, - d'où la dénomination de **Parentalisme** que nous utilisons -) qui semble prédominante. Ainsi, après avoir montré la méthodologie d'une telle approche, on analysera plus en détail chaque période pour saisir ses caractéristiques majeures et les transformations à l'œuvre. De la sorte, on pourra mieux comprendre comment ces trois âges se sont, en France, succédé ; et ainsi les tenants et aboutissants des enjeux économiques et sociaux qui sont les nôtres actuellement dans un contexte sociopolitique désormais plus complexe. En d'autres termes, les facteurs d'équilibre et de pérennité de notre société.

Comprendre les enjeux de demain

La régulation sociale sera abordée ici sous l'angle de l'adaptation réciproque entre les deux sphères : production et reproduction, plus particulièrement entre travail et famille. Pour ce qui concerne notre conception de la « régulation sociale » nous nous référons à la théorie économique de la Régulation (Boyer, 2004). Vulgarisée par les économistes, cette théorie prend racine dans des travaux pluridisciplinaires (psychologie clinique avec Jean Piaget plus particulièrement, histoire, et sociologie, notamment avec Max Weber). A ce titre, si nous devons qualifier la problématique et la méthode particulière que nous utilisons, on pourrait se référer tout à la fois et en même temps : à E.Durkheim (« les faits sociaux sont des choses », la contextualisation des questions sociales), P.Bourdieu (le poids des structures), M.Weber (les idéaux-types), J.Piaget (la théorie du développement), les économistes régulationnistes, et l'école du Lest (l'approche sociétale de M.Maurice, F.Sellier et J.-J.Silvestre). Il s'agit donc là d'une pluridisciplinarité par complémentarité, visant à rendre intelligibles les différentes sociétés et leurs évolutions ; une analyse du changement social, en quelque sorte.

Plus particulièrement, en matière de « régulations sociales », cela signifie que nous nous attachons à déterminer des « périodes » au travers des grandes évolutions, et dégager une sorte de « modèle dominant » correspondant à chacune d'elles (c'est l'esprit même de la démarche idéaltypique de Max Weber³). Pour ce faire, on s'est appuyé sur l'étude du passé récent de la France ; cependant nombre d'observations sont, à des différences près tenant aux

³ Pour plus de détails sur les problèmes théoriques et méthodologiques relatifs à la comparaison sociétale et au changement social, on pourra se référer à notre contribution à l'ouvrage dirigé par M.Maurice et A. Sorge chez Benjamins (Barrère-Maurisson, 2000).

contextes, susceptibles d'éclairer la situation d'autres sociétés développées. La durée prise en compte va des années 70 (tandis que s'amorce la fin des « Trente Glorieuses », avec le début de la crise économique) à aujourd'hui, au cours de laquelle on a découpé trois périodes spécifiques.

Des formes dominantes d'emploi et de famille qui varient suivant les périodes

Le principe est que sur chaque période, on peut dégager une forme dominante, de famille, comme d'emploi ; et qu'une forme dominante d'emploi se trouve associée à une forme familiale dominante. On trouve cette forme dominante en *exagérant*, d'une certaine façon, les caractéristiques observables majoritairement à ce moment-là⁴. Ce qui ne veut pas dire que d'autres formes ne coexistent pas dans le même temps ; simplement elles sont mineures par rapport à la première.

Ainsi, sur une période, différentes formes sont présentes, mais à des degrés divers. Certaines sont des résidus de formes antérieures, d'autres des préfigurations de formes futures. Par exemple, dans les années 1980, coexistent différentes formes familiales : conjugales, à deux actifs non équivalents, à deux actifs équivalents, monoparentales, recomposées, etc. Cependant, les familles conjugales sont en train de céder le pas aux familles à deux actifs, et ne sont donc, à cet instant, que la survivance d'un modèle dominant antérieurement. Par contre, les familles monoparentales ou recomposées, encore peu nombreuses à ce moment-là préfigurent un modèle qui s'est développé au cours de la décennie suivante.

Du côté de l'emploi, on peut de la même façon dégager des formes dominantes à certaines périodes, avec coexistence d'autres formes, au même moment, mais mineures. C'était le cas des emplois à durée déterminée, ou de l'intérim, lorsque la forme la plus répandue était celle de l'emploi stable, masculin, à temps plein : notamment dans la grande industrie de l'après-guerre.

Qui plus est, il y a correspondance, sur une même période entre la forme d'emploi dominante et la forme familiale. Ainsi la période, pendant laquelle l'industrialisation était encore importante et la salarisation de la main-d'œuvre masculine massive (1945-1975), correspond à la famille conjugale. Mais avec le développement du secteur tertiaire qui a suivi

⁴ « On obtient un idéaltype en *accentuant* unilatéralement *un ou plusieurs* points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés *isolément*, On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : *il est une utopie*. » (Weber, 1965).

dans les années 80 et qui s'est appuyé sur l'emploi des femmes, on voit émerger une autre forme de famille : celle à deux actifs.

Cependant les transitions s'opèrent de façon spécifique car les changements de forme dominante ne se produisent pas brutalement, mais par des glissements progressifs. Ainsi le passage de la famille conjugale (où donc seul l'homme travaillait) à la famille à deux actifs s'est réalisé graduellement : on a d'abord vu se développer les couples à deux actifs non équivalents (dans lesquels la femme travaillait de façon discontinue) au cours des années 70, avant que n'émergent véritablement les familles à deux apporteurs équivalents quelques années après (années 80). De la même façon, dans l'emploi, le passage entre une forme à durée indéterminée, stable, durable et une forme dans laquelle l'emploi précaire tendrait à se développer fortement s'est opéré à travers des phases de transition.

C'est pourquoi, les véritables changements dans les formes dominantes ne peuvent s'observer que sur une certaine période de temps. Sur une durée de trente ans, de 1970 à 2000-2005, cela est possible. Par contre, si l'on tente de découper des séquences plus courtes de l'ordre d'une décennie, par exemple, on peut ne déceler que des phases de transition ; c'est-à-dire où le mode dominant n'est pas véritablement remis en cause. Ce qui est le cas des années 80, à la fois dans le domaine de la famille et dans l'emploi.

Une tendance générale sur longue période : individualisation et précarisation

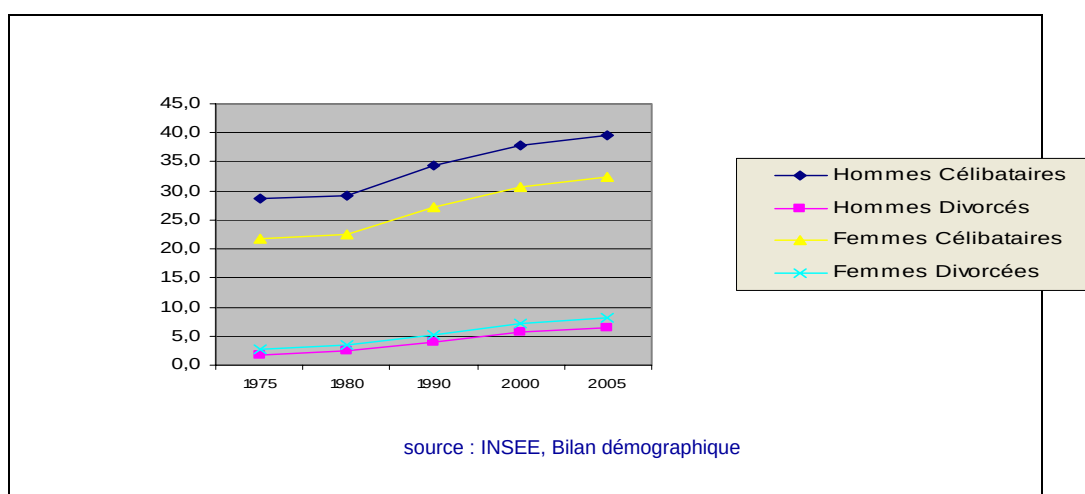
Les trois dernières décennies ont été marquées par des transformations majeures. Le marché du travail et les structures familiales du début des années 70 présentent des caractéristiques assez différentes de celles que l'on connaît aujourd'hui. Des évolutions culturelles importantes ont vu le jour au milieu des années 60 et se sont traduites plus tard par des changements dans les modes de vie, notamment dans les familles. Deux mouvements majeurs ont contribué à ces grandes transformations : tout d'abord un phénomène d'éclatement des structures familiales et d'emploi, ensuite le fait que les parcours individuels sont devenus plus séquentiels et précaires.

L'éclatement des structures

L'éclatement des structures signifie que s'est instauré un mouvement d'individualisation progressive par rapport aux unités qui constituaient jusqu'alors la référence : en l'occurrence celle d'un individu à une famille (auparavant famille élargie, puis famille nucléaire restreinte) ou bien celle d'un individu à une usine, une entreprise, voire même une catégorie professionnelle.

Une brève histoire de la famille sur la période montre le passage d'une famille de type conjugal à une famille à deux actifs ; puis, avec la montée des divorces et le recul de l'âge et du nombre des mariages, le développement des familles monoparentales. On voit bien également, comment, dans le même temps, cet éclatement des structures familiales s'est accompagné d'une fragilisation de l'institution, mais aussi d'une forte individualisation progressive. A témoin, le célibat plus long des garçons et surtout des filles qui prolongent leurs études (on compte en 2004-2005 : 35% de célibataires, contre 32% en 1997 et 27% en 1970, graphique 1),

Graphique 1 : La progression du célibat et du divorce, 1975-2005



les périodes de séparation des couples, sans parler de l'extension de la durée de la vie qui conduit les femmes à passer plus de temps seules lorsqu'elles n'ont plus de conjoint. Ceci étant, l'histoire de la politique familiale montre un changement progressif de cible. Ainsi, on passe, dans l'après-guerre, d'une politique visant essentiellement la famille, d'où le nom de « **Familialisme** », à une politique centrée sur la femme, que l'on qualifie (en tant que politique et non en tant que revendication d'un groupe d'individus) de « **Féminisme** ». On

verra plus loin comment cette préoccupation politique s'est ensuite principalement centrée sur l'enfant et ses droits.

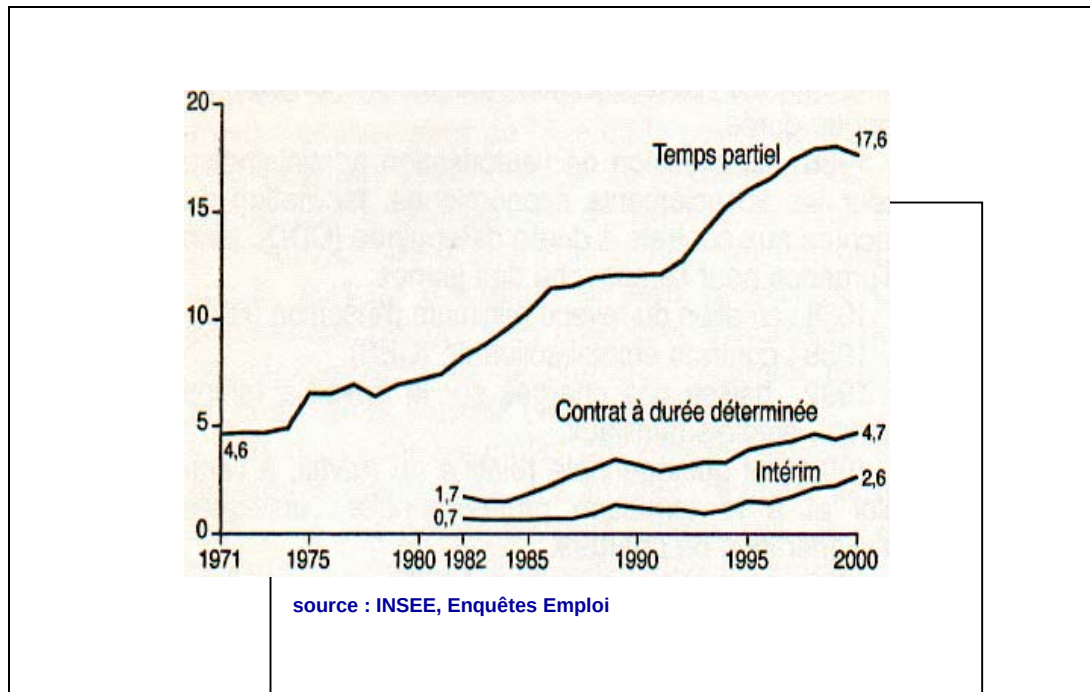
Du côté du travail, des phénomènes du même type sont observables : éclatement du collectif de travail, hétérogénéité des relations à l'emploi et des statuts. C'est ce que l'on observe, par exemple, lorsque l'on analyse la nature de l'employeur (privé ou public), le type de rémunération (salaire, participation,...) ou encore la nature du contrat de travail. D'ailleurs, ce mouvement est allé de pair avec une précarisation croissante de l'emploi ainsi que des parcours professionnels de plus en plus hachés.

Des parcours plus séquentiels et précaires

Une autre observation majeure qui marque l'évolution des formes de participation à l'emploi ou d'insertion familiale dans les trente dernières années a trait au fait que les parcours sont généralement devenus plus séquentiels et précaires.

En réalité, pour ce qui concerne globalement la sphère de l'emploi, force est de constater que les parcours de vie professionnelle se sont beaucoup raccourcis, et ce, aux deux extrémités de la vie active (trois actifs sur quatre ont désormais entre 25 et 50 ans, contre un sur deux seulement au début de la période). Ainsi, on entre plus tard dans la vie active, en raison de l'allongement des études et des difficultés d'insertion liées à la dégradation du marché du travail. Mais de l'autre côté, parallèlement, l'abaissement de l'âge de la cessation d'activité, ainsi que l'allongement de la durée de la vie, conduisent à une période de retraite de plus en plus longue. Dans le même temps, les parcours, sur la période d'activité, se sont précarisés. Ce phénomène ressort bien d'un bref historique des principales mesures de politique d'emploi prises au cours de la période. On y voit comment les cibles ont évolué, passant des actifs âgés (au titre des préretraites), aux jeunes, tandis que se multipliaient les emplois à durée déterminée. En effet, les formes particulières d'emploi se sont très nettement développées au cours de cette période, essentiellement le travail à temps partiel, mais aussi les contrats à durée déterminée et l'intérim (graphique 2).

Graphique 2 : La progression des formes particulières d'emploi, 1970-2000



Du côté de la famille, le même type d'observation peut être fait. Les parcours sont plus hachés, puisque le traditionnel cycle de la vie familiale, ouvert avec le mariage, se prolongeant avec l'arrivée des enfants, et se maintenant après leur départ, jusqu'à la fin de la vie, par mort de l'un des époux, est loin d'être aujourd'hui une pratique générale. La fragilisation de la vie familiale se traduit par un recul de l'âge au mariage (qui passe en trente cinq ans de 24 à 31 ans pour les hommes et de 22 à 29 ans pour les femmes), une solitude plus grande surtout pour les femmes (parmi les célibataires de 25 à 50 ans, on comptait en 1970, une femme sur dix, contre près d'une sur quatre en 1997 et une sur trois en 2005), une cohabitation plus fréquente (près d'un couple sur cinq aujourd'hui n'est pas marié), une instabilité des unions. Par ailleurs, les recompositions familiales sont nombreuses, de même que les périodes de vie en solitaire.

En reprenant plus particulièrement chaque décennie, on peut mieux comprendre comment et pourquoi se sont produites ces grandes transformations, et par là même mieux saisir le lien entre les évolutions du travail et celles de la famille, et leurs modes de régulation.

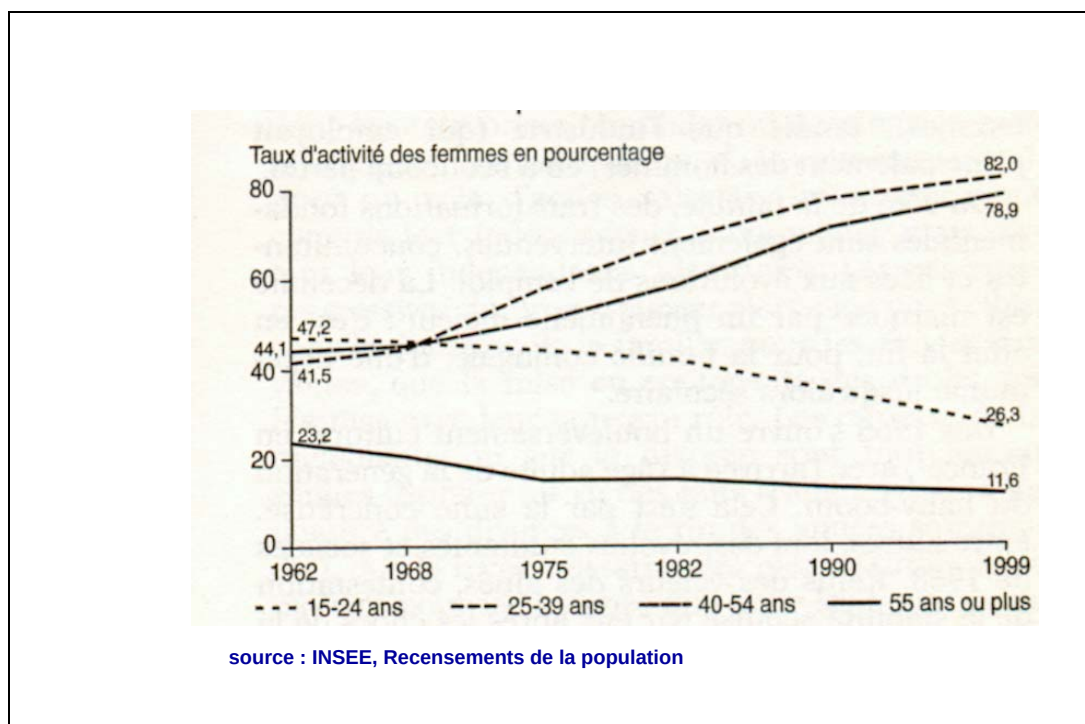
1-LES ANNÉES 70 : TERTIARISATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

La décennie 70 est marquée par le mouvement de salarisation importante de la main-d'œuvre féminine, conjointement au développement du secteur tertiaire. De nouvelles formes de famille apparaissent.

Du travail féminin au travail des femmes

Du côté de l'emploi, on peut résumer l'évolution par une formule, suivant laquelle on est passé « du travail féminin au travail des femmes ». L'essor massif de l'intégration des femmes sur le marché du travail oblige, en effet, à repenser - et donc à renommer - le rapport des femmes au travail professionnel. Si auparavant les femmes qui avaient une activité professionnelle étaient moins nombreuses, elles l'étaient également de façon différente. Soit elles étaient ouvrières, non qualifiées pour la plupart ; soit elles n'exerçaient leur activité que sous forme d'appoint dans la famille, en complément ou en remplacement du salaire du chef de famille, de façon souvent discontinue. Ainsi avait-on coutume de parler dans ces années-là de « travail féminin », comme s'il était spécifique par rapport à la norme que représentait le travail masculin traditionnel, majoritairement ouvrier, à temps plein et durable. A témoin, les premières institutions qui prennent en charge la réflexion et l'action sur le phénomène, dont « le Comité du travail féminin ». La décennie 70 a vraiment représenté un bouleversement des pratiques et des mentalités. Ce que, par la suite, on a appelé, « la montée du travail féminin » (et l'on retrouve bien le même terme de *féminin*), a de fait été amorcé plus tôt. Mais ce n'est véritablement apparu qu'à la lecture du recensement de 1975. Dès lors, on parlera du travail des femmes, signifiant par là que ce sont les femmes en général qui ont changé de comportement en matière d'activité professionnelle. A la fin de la décennie, au tournant des années 80, le phénomène n'est même plus remis en cause. Bien sûr pas par les chiffres qui montrent une intégration croissante, mais pas non plus par le discours : la très officielle revue de l'INSEE se demandant dans un de ses articles si l'activité féminine pouvait être irréversible (Huet, 1982 et graphique 3).

Graphique 3 : Progression continue de l'activité féminine depuis les années 60



Que s'est-il donc passé pendant les années 70 pour entraîner un tel bouleversement économique ? Tout d'abord, après vingt années de reconstruction économique, la France est entrée, au cours des années 60, dans une ère de stabilité économique et de consommation de masse. Les jeunes filles ont été massivement scolarisées et sont entrées dans les universités. Le développement général de leur niveau d'éducation et de formation leur a désormais rendues accessibles d'autres fonctions que celles de mère-épouse. Dans le même temps, s'est ouvert le secteur public, qui n'a cessé de recruter sur des postes tertiaires au cours de toutes ces années ; de même le secteur des commerces, à travers la grande distribution. Le phénomène observable entre 1968 et 1975 appartient à ce mouvement de conjonction de créations d'emplois tertiaires, et d'aspiration de femmes à exercer une activité en dehors de la sphère familiale. En ce sens, on peut dire que la période est marquée par le fait que " les femmes sont sorties de la famille pour entrer sur le marché du travail ". On parle désormais de *travail des femmes*.

Le développement du secteur tertiaire offre aux femmes différents types d'emplois. D'une part, des emplois stables dans l'administration et dans le parapublic (banques et assurances). De l'autre, des emplois plus flexibles, dans les commerces. D'un autre côté, le

secteur tertiaire, qui est en France relativement développé par rapport aux autres pays, même européens, a créé des emplois (pour les femmes), tandis que l'industrie (qui employait principalement des hommes) en a beaucoup perdu. Il s'en est suivi une nette dégradation de la situation du marché du travail, se traduisant par de nombreux licenciements et un chômage élevé. C'est pourquoi, l'essentiel de la politique d'emploi de la fin de la période s'est centrée sur l'emploi des jeunes et les mesures d'aide au retrait d'activité des travailleurs âgés. Ce mouvement engagé dès 1972 se poursuivra jusqu'au milieu des années 80, avec l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans.

La fin de la famille conjugale

Du côté de la famille, des transformations fondamentales sont également intervenues, concomitantes et liées aux évolutions de l'emploi. La décennie est marquée par un phénomène majeur : c'est en effet la fin, pour la famille conjugale, d'une hégémonie jusqu'alors séculaire.

Dès 1965 s'était ouvert un bouleversement culturel en France, avec l'arrivée à l'âge adulte de la génération du baby-boom. Cela s'est par la suite concrétisé, entre autres, lors des révoltes étudiantes et sociales de 1968. Refus des valeurs des aînés, contestation de la stabilité acquise par eux après les chocs de la deuxième guerre mondiale, et de l'effort de reconstruction économique et sociale. Ce qui s'était traduit à l'époque par la mise en place d'un certain nombre de grandes institutions, telle la Sécurité Sociale, etc.. Mais ce qui marque de façon fondamentale la période, c'est la chute très importante de la fécondité ; phénomène qui ne sera d'ailleurs pas réservé seulement à la France, mais qui manifeste une véritable " crise de la famille ". Avec la décennie 80, on est en pleine période d'évolution en matière de modes de vie, ce qui se traduit par une transformation des structures familiales. Le phénomène évoqué précédemment, à savoir que les femmes, désormais plus instruites que leurs aînées décident de s'inscrire sur le marché du travail, va contribuer fortement à modifier les formes de la vie familiale, et même les modes de pensée.

Auparavant principalement cantonnées dans leur rôle de mère-épouse, les femmes vont acquérir désormais un nouveau statut, une nouvelle identité : celle de travailleuse. En effet, leur statut, y compris juridique, dépendait encore en grande part, de leur statut familial (ce qui a encore longtemps été le fait dans les entreprises familiales où dominait le non-salariat, comme l'agriculture, ou le petit commerce). Avec un rôle d'active salariée, les femmes ont conquis leur indépendance économique, mais surtout leur indépendance

identitaire. Les réformes progressives du droit n'auront alors plus pour cible, dans le domaine de la famille, pour les années suivantes, que la mise en conformité des droits des femmes avec leur nouveau rôle. Les refontes de la réglementation sur le divorce sont tout autant venues légiférer au vu des faits (l'augmentation de fait du nombre des divorces à la fin des années 70), que promouvoir la reconnaissance des mêmes droits en la matière pour les femmes que pour les hommes (la femme étant auparavant toujours mineure juridiquement par rapport à son mari).

Avec le développement de l'activité féminine, c'est la structure même de la famille qui a été transformée. Ainsi, l'on est passé d'une famille de type conjugal, où seul le chef de famille travaillait, à une famille où homme et femme étaient actifs, même si la femme ne l'était pas autant que le mari. En ce sens, les années 70 marquent la fin de l'hégémonie de la famille conjugale (celle que Durkheim avait décrite), qui perdurait depuis environ un siècle puisqu'elle était née avec l'industrialisation. Celle où le professionnel était le seul domaine de l'homme, la femme n'ayant elle que celui du foyer ; avec une division du travail qui renvoyait à la division sexuelle. Désormais les familles à deux apporteurs non équivalents véhiculent un autre mode de vie. Et si l'on a pu quelquefois laisser croire que c'est parce qu'elles avaient acquis leur autonomie financière que les femmes sont devenues les principales revendicatrices d'un divorce, c'est oublier toutes les raisons culturelles de l'époque ; en particulier, le niveau d'instruction des femmes, la remise en cause de l'autorité, la conquête d'un nouveau statut social mais aussi familial.

C'est désormais la fin du modèle familialiste, dans lequel la famille assurait une sorte d'autorégulation (en tant que support de la vie privée et repère face à l'inscription des individus sur le marché du travail), et constituait un objet prioritaire des politiques cherchant à préserver la famille de trois puis deux enfants⁵ (schéma 1).

Néanmoins, il faudra attendre les années 80 pour voir réellement éclater ce modèle familial, dans lequel cohabitaient un père, une mère active à un degré moindre et des enfants, qui étaient souvent encore plus de deux par foyer.

⁵ Les recompositions des régimes d'Etat-providence ont conduit des pays comme les Etats-Unis à opérer un «adieu au maternalisme» (résultant d'une division traditionnelle des rôles) en déplaçant la charge reproductive

Schéma 1 : L'âge du Familialisme

Années 60 -70	Famille	Régulation sociale	Marché du travail
<i>événements, mesures</i>	1965 : réforme des régimes matrimoniaux 1967-75 : contraception, adoption, avortement, réforme du divorce	<i>famille</i>	1965 : développement du travail féminin 1974 : choc pétrolier, chômage des jeunes, préretraites
<i>modèle dominant</i>	Familles conjugales (puis à 2 actifs non équivalents)	Familialisme	Développement de l'activité féminine Tertiarisation

2-LES ANNÉES 80 : TRAVAIL À TEMPS PARTIEL ET COUPLES À DEUX ACTIFS

Les années 80 marquent une période de transition dans les modes de vie et de travail. Les structures familiales continuent de se transformer, le marché du travail de se dégrader. Des deux côtés on peut parler, sinon d'éclatement, tout du moins de flexibilité particulière. Tendances qui se confirmeront pleinement au cours de la décennie suivante.

Un marché du travail plus flexible

Mais, outre l'introduction de la flexibilité, le principal phénomène relatif aux mouvements sur le marché du travail concerne le raccourcissement de la durée de la vie active à ses deux extrémités. Ceci est dû aux effets durables de la crise économique, qui a engendré nombre de suppressions d'emploi ; lesquelles ont fait l'objet de mises en préretraite au titre des mesures développées précédemment, et qui voient leur aboutissement en 1983 avec la Loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans.

de la sphère publique (les prestations sociales) vers le privé (la famille ou le marché de l'emploi), dans le cadre d'une approche pro-féminine (Orloff, 2006).

Cependant face au chômage de masse, les mises en préretraites ne suffisent pas à enrayer les difficultés liées aux restructurations du secteur industriel qui employait majoritairement des hommes. Des périodes plus ou moins longues de chômage récurrent s'étendent à d'autres catégories de main-d'œuvre, en particulier les jeunes. Ceux-ci, surtout s'ils manquent de qualification, ne trouvent pas à s'engager durablement dans la vie professionnelle. Les plus qualifiés, à l'issue d'études longues, entrent tardivement sur le marché du travail, ce qui contribue à réduire, par le bas, cette fois-ci, la durée de la vie active. En dehors de ces dispositifs, l'essentiel des politiques d'emploi déployées de 1983 au début des années 1990 concerne les mesures d'aide à l'emploi des jeunes. Différents plans et montages proposent aux jeunes, suivant les moments, soit des TUC (travaux d'utilité collective), soit des CES (contrats emploi-solidarité), soit des emplois aidés, des stages, etc.

Malgré tout, tandis que le secteur tertiaire continue de créer des emplois, et reste donc dynamique, force est de constater que la flexibilité se développe au cours de cette période sous forme occasionnelle. A travers les contrats à durée déterminée (CDD), et les emplois à temps partiel qui priment dans le domaine des nouveaux services ; un secteur porteur mais où les emplois ne sont ni durables ni professionnalisés (une des ambiguïtés du plan Borloo 2005-2006 de développement massif des emplois de services). C'est pourquoi la flexibilité, encore occasionnelle sur cette période, parce que non encore institutionnalisée, va se retrouver également au niveau de la famille, à travers une crise qui là aussi semble s'installer.

Les familles à deux actifs

La remise en cause de la famille conjugale est achevée ; à témoin l'INSEE, qui adopte désormais la dénomination de " personne de référence " au détriment de celle de chef de ménage. Le travail des femmes est acquis. Au cours de la période, il va progresser et contribuera au cours des années 90 à fixer un nouveau type de famille : les familles à deux actifs équivalents (en 1970, 60% des femmes mariées étaient inactives ; à la fin des années 80 elles ne sont plus que la moitié, 30%). Ainsi un nouveau modèle s'impose : les familles à deux têtes. Le phénomène de la double activité dans les couples était bien apparu lors de la présentation des résultats du recensement de 1982, mais l'enjeu n'était pas encore celui d'un partage équivalent. En effet, les femmes restent encore souvent employées à temps partiel, ce temps partiel que le secteur tertiaire ne cesse de créer au cours de la période : relativement stable dans le public, mais souvent précaire dans les commerces et les services marchands. Dans le même temps, la législation atteste de ces transformations, lorsqu'elle défend en 1983

l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ; et le gouvernement, pour la première fois, crée un Ministère des Droits des Femmes. Cependant, les conséquences du changement de statut des femmes qui s'est ainsi engagé, se manifestent dans les comportements professionnels mais aussi familiaux.

En effet, toutes ces évolutions, dans le sens d'une plus grande autonomie des individus dans la famille, et d'une reconnaissance de droits égaux, rendent plus accessible la vie séparée. Les divorces se multiplient, attestant de la difficulté à concilier désormais ce double rôle : à la maison et au bureau ; autorisés, sans doute aussi, par une plus grande autonomie financière de chacun des partenaires. Cela conduit de la sorte à une multiplication des unités parentales. Pour une grande majorité de couples, il y a maintenant deux actifs dans la famille. Tandis que d'autres familles vivent dans la séparation, la femme ayant le plus souvent la garde des enfants et formant ce que l'on a alors appelé une famille monoparentale. L'expression introduite en France au début des années 80 venait se substituer à celle de « parent isolé » apparue en 1975 puis celle de fille-mère qui prévalait jusqu'alors, désignant les unités composées d'une mère (le plus souvent) qui assumait totalement seule, de façon volontaire ou subie suivant les cas, sa parentalité ; y était donc attachée une certaine stigmatisation. La notion de famille monoparentale réhabilite ce type d'unité en tant que famille, et reconnaît par là une réalité sociale qui n'est pas simplement une exception. L'autorité, et la relation, des deux parents vis-à-vis des enfants est aussi reconnue puisqu'en 1987, la Loi Malhuret offre la possibilité aux parents divorcés de choisir entre une autorité parentale conjointe ou une autorité parentale unilatérale.

C'est l'âge du **Féminisme** en tant que mode de régulation sociale (schéma 2). Les affaires privées (i.e. de la famille) sont encore majoritairement une affaire de femmes. Et même si les femmes sont devenues un objet central des politiques publiques, que ce soit familiales (préserver des droits égaux) ou d'emploi (œuvrer pour l'égalité professionnelle), elles continuent d'assurer la régulation entre la sphère privée et la sphère professionnelle⁶.

Ce mouvement ne va faire que s'amplifier dans les années 90 et les formes familiales se différencier encore plus, en une complexification croissante. Comme si, dans la famille tout autant que dans l'emploi, la flexibilité devenait structurelle.

⁶ On parle aussi, pour la période, de « féminisme d'Etat » pour rendre compte du rôle essentiel des instances gouvernementales dans la définition de la citoyenneté sociale des femmes (Revillard, 2006).

Schéma 2 : L'âge du Féminisme

Années 80	Famille	<i>Régulation sociale</i>	Marché du travail
<i>événements, mesures</i>	1982 : recensement, fin d'un siècle de famille conjugale 1983 : égalité professionnelle Création du Ministère des Droits des femmes, instauration de l'APE	<i>femme</i>	1985 : tertiaire dynamique chômage de longue durée, mesures jeunes collectivités locales, nouveaux services
<i>modèle dominant</i>	Familles à 2 actifs équivalents	Féminisme	Flexibilité occasionnelle

3-LES MUTATIONS DU TOURNANT DU NOUVEAU SIÈCLE (1990-2005)

Les années 90 voient le prolongement des grandes tendances, dont la flexibilité et la précarisation, mais celles-ci deviennent structurelles installées. C'est pourquoi émerge progressivement un mode de régulation qui n'est pas seulement transitoire mais qui semble significatif d'évolutions durables. Ces tendances s'affirment aujourd'hui à travers un nouvel âge de régulation sociale, centré non plus sur la famille, non plus sur la femme, mais sur l'enfant et la parentalité.

Les années 90 : emploi et familles éclatés

Les années 90, dernière décennie du 20^{ème} siècle, sont durablement marquées par l'affirmation du mouvement de déstructuration-restructuration des formes traditionnelles d'inscription des individus dans les sphères qui constituent les pôles sociaux prioritaires, l'emploi et la famille. Déstructuration, parce que la flexibilité, de part et d'autre, domine. Restructuration, parce que les mesures publiques appuient ces transformations.

Du côté de l'emploi, on assiste à une véritable envolée des formes particulières d'emploi, notamment du travail à temps partiel (cf. graphique 2). Le travail à temps partiel, de fait, représentait déjà un emploi sur huit en 1990 ; en 2000, c'est un emploi sur cinq. Dans l'ensemble des formes particulières d'emploi, incluant également les contrats à durée déterminée et l'intérim, le temps partiel représente à la fin de la décennie les trois-quarts. La Loi Aubry 2 de janvier 2000 contribue encore au renforcement du travail à temps partiel en uniformisant sa définition par rapport aux pratiques européennes et en lui assurant une plus grande sécurité juridique. L'ensemble des formes particulières d'emploi est ainsi passé, au cours de la période, d'environ 15% (moins de un sur six) à 24% (presque un sur quatre) de l'ensemble des emplois. Quand près d'un emploi sur quatre est désormais hors de la norme du contrat à temps plein et durable, on peut parler de changement structurel de norme d'emploi. Celle-ci devient, pour une part importante, temporaire et flexible. Il faut dire que de 1992 à 2000, les mesures gouvernementales ont favorisé les exonérations de charges sur le temps partiel et les emplois-jeunes (la croissance des “ nouveaux services - emplois jeunes ” est forte sur la période, essentiellement dans le secteur non marchand).

Les secteurs qui ont contribué le plus fortement à ces changements sont, comme dans la période précédente, ceux des services ; mais non pas tant les services aux particuliers (encore qu'en 1992, les emplois familiaux font l'objet de mesures qui tendent à leur essor et à leur professionnalisation) que les services aux entreprises. Et puis, le développement de la nouvelle économie est un élément qui a joué un rôle important. Ces deux facteurs recoupent les impulsions du début et du milieu de la période. En effet, en 1993, il y a la Loi Quinquennale sur l'Emploi, qui allège les charges sur le temps partiel, et en 1994 la Loi Famille qui tend au développement des emplois de service aux particuliers. Par contre, à partir de 1996, c'est la nouvelle économie qui prend un réel essor. Enfin, il ne faut pas oublier qu'à partir de 1995, la politique de réduction collective de la durée du travail commence à être très active (Loi Robien), et qu'en 1998 et 2000 seront votées les Lois Aubry sur les 35 heures.

Du côté de la famille, le phénomène de double activité dans les couples est acquis. Le pourcentage de femmes actives âgées de 25 à 49 ans est, en effet, passé de près de 50% en 1970 à 80% en 2000, 81% en 2004. Les mères elles-mêmes sont majoritairement actives : près de deux mères de deux enfants sur trois, et la moitié des mères de trois enfants ou plus. L'objet des politiques et du droit de la famille devient l'enfant, seul repère désormais par rapport à une structure qui a perdu un cadre stable et durable. L'enfant devient alors, en quelque sorte, le centre de la famille. Il convient en effet, dorénavant, de donner un statut à l'enfant, pour que malgré les aléas de la vie de ses parents, son avenir et ses droits soient garantis. La réforme du code civil, de janvier 1993, inscrite dans la Loi sur l'autorité parentale conjointe relative aux enfants marque définitivement cette évolution. Elle assure ainsi à l'enfant des droits et devoirs équivalents de la part de ses deux parents. Les pères sont de fait de plus en plus présents auprès de leurs enfants, y compris après la séparation (le système de garde alternée est de plus en plus adopté par les parents). Il y a donc une personnalisation du lien à l'enfant qui devient le centre des relations familiales, surtout lorsque la structure a éclaté.

Car le mouvement d'écèlement, suite à la montée du nombre des divorces et des séparations, se poursuit largement (le taux de divortialité est passé de 12% en 1970 à 22% en 1980 et 46% en 2004, graphique 2). Après une phase où la femme a progressivement conquis une nouvelle identité et une autonomie, l'écèlement des formes traditionnelles de vie en famille devient effectif. Les formes se multiplient et se complexifient : la famille devient plurielle. Désormais il y a, à côté des familles conjugales traditionnelles, des formes variées. D'une part, des familles monoparentales, directement issues de séparations, où un parent élève seul ses enfants prioritairement ou de façon alternative, qu'il soit père ou mère (au cours des années 90, on note une progression de 21% de ces familles). D'un autre côté des familles recomposées après séparation, qui mêlent quelquefois des enfants issus de plusieurs unions ou en tous cas dissocient le lien parental et le lien conjugal. Mais aussi, émergent maintenant, des familles homoparentales formées de deux adultes du même sexe et d'enfants ; ce qui a été socialement reconnu notamment à travers le Pacte Civil de Solidarité (PACS), voté en novembre 1999.

Face à de telles déstructurations-restructurations de la famille, on comprend bien comment le souci public est progressivement devenu la protection de l'enfant, seul repère dans un tel contexte, seule cible susceptible de faire l'objet de droits. En même temps, il y a là un renversement complet de la notion traditionnelle de famille. Maintenant ce n'est plus le couple conjugal qui fonde la famille à travers la descendance et la filiation ; c'est l'enfant qui, d'une certaine façon, définit la relation à son père d'un côté, à sa mère de l'autre. Les adultes

ne sont plus forcément parents ensemble (c'est-à-dire sous le même toit) ; ils sont parents, à deux, de façon bilatérale, d'un enfant commun.

La généralisation du CDD dans l'emploi comme dans la famille

Qui plus est, dans l'emploi comme dans le couple, un même mouvement semble opérer : la généralisation du contrat à durée déterminée.

Il y a eu effectivement un mouvement général de parcellisation et de multiplication des temps, que ce soit dans la vie privée comme dans la vie professionnelle. *On est ainsi passé de parcours longs, durables, à vie à des cheminements contractualisés, temporaires, momentanés.*

Auparavant la vie familiale était envisagée sur le long terme : avec un couple unique pour la vie. De même pour le travail : un emploi, une carrière disait-on, à vie. Travail et famille se déroulaient à travers des temps longs et les trajectoires se faisaient distinctement, de façon parallèle. Maintenant, avec l'allongement de la durée de la vie et les conditions socio-économiques, les parcours sont hachés, segmentés. Désormais, on a plusieurs emplois et l'on forme souvent plusieurs couples au cours d'une même vie. Les insertions se vivent à moyen terme, de façon contractuelle.

D'autant que les temps quotidiens sont parcellisés et s'entrecroisent. L'individualisation des relations et la temporalisation des insertions accroissent en effet la morcellisation et le chevauchement des activités. On passe ainsi dans une même journée du temps au travail, mais aussi avec ses enfants ; mais on peut également exercer une activité sportive. Tandis que la fin de semaine sera l'occasion de loisirs, en même temps que de travail domestique, etc. Il n'est pas rare, outre le télétravail, de constater que nombre de personnes travaillent pour une part à leur domicile, le soir ou bien en fin de semaine ; et les moyens de communication actuels renforcent cette atténuation des frontières entre les différents temps et les différentes activités.

Les temps, comme les espaces étant plus diffus, moins cloisonnés, on peut alors se demander si on ne va pas aller vers une société plurielle, multiple, mobile. Dans l'emploi, on parle maintenant non plus d'emploi à vie, ni de contrat à durée indéterminée mais de *contrats à durée déterminée* ; on ne parle plus de plein-emploi (au sens où tout le monde aurait un travail rémunéré) mais de pleine activité (on connaîtrait différentes périodes avec des activités variées au cours de sa vie). De même, avec la montée du nombre de séparations conjugales et

de divorces, on pourrait parler de « *couples à durée déterminée* ». Enfin, face à des occupations à temps plein, tendent à se généraliser les activités à temps partiel ; et pas seulement dans la sphère du travail. Ainsi, ceux que l'on appelle les « célibataires géographiques » (c'est-à-dire les personnes qui travaillent dans une autre localité que celle où réside leur famille), vivent leur insertion familiale à temps partiel, vis-à-vis de leurs enfants comme de leur conjoint. Plus largement également, la multiplication des occupations, avec le développement des sports, des loisirs, des activités associatives, civiques, conduit à consacrer un peu de temps à chacune et donc moins à celles qui étaient essentielles auparavant (le travail pour les hommes, la maison pour les femmes). En ce sens, le développement général et continu de l'activité féminine a contribué, plus encore pour elles que pour les hommes, à la multiplication et au chevauchement des temps. Enfin, mais la liste n'est certainement pas close, l'avenir en témoignera, l'attention accordée actuellement à l'enfant, aux enfants (encore plus avec l'extension des divorces), conduit à favoriser l'émergence de nouvelles activités et de nouveaux temps. Ce souci dépasse d'ailleurs largement le cadre privé de la famille et devient une véritable préoccupation sociale.

A tel point que l'on peut y voir un nouvel ordre social en devenir, que nous avons appelé le “ **Parentalisme** ” (schéma 3).

Schéma 3 : L'âge du « parentalisme »

Années 90 et 2000	Famille	Régulation sociale	Marché du travail
événements, mesures	1992 : emplois familiaux 1993 : autorité parentale conjointe 1994 : extension de l'APE, 1999 : PACS 2001 : instauration du congé de paternité 2004 : allocation unique PAJE 2005 : nouveau congé parental, loi sur le statut des assistants maternels	<i>enfant (relation de parent)</i>	1993 : emplois temporaires, travail à temps partiel 1996 : services aux entreprises 1998-99-2000-02 : RTT, 35 heures (y.c. dans la fonction publique 2004 : Politiques de conciliation dans les entreprises (label Egalité) 2005 : loi de développement des emplois de service à la personne (création du chèque emploi-service universel)
modèle émergent	Familles recomposées, monoparentales, (reconnaissance des familles homoparentales)	«Parentalisme»	Flexibilité structurelle

4- COMMENT Désormais PRÉSERVER L'EMPLOI ET LA PARENTALITÉ ?

La question qui se pose désormais est la suivante : comment concilier cette contractualisation des situations et la pérennité du système social ?

Il s'agit, du fait de la précarisation et de la contractualisation des insertions, de ménager les conditions de la perpétuation de notre société face aux changements qui affectent ses institutions. En d'autres termes de trouver les conditions, à tous niveaux, de mettre en place ce nouvel ordre social.

En effet, les Trente Glorieuses ont été marquées, on l'a vu, par un ordre social fondé essentiellement sur la Famille. "Ordre familial, ordre social, ordre moral", le "**Familialisme**" prône les valeurs du foyer, la famille nombreuse, et valorise la femme comme épouse et mère. Quant aux années 1970 et 1980, elles ont été marquées, elles, par des changements dans les rapports entre les hommes et les femmes : les femmes participant de plus en plus au marché du travail et les idées égalitaires se développant. On a vu alors un nouvel ordre social se mettre en place : le "**Féminisme**". Il s'agissait de défendre la place et le droit des femmes, de promouvoir leurs droits spécifiques face au développement des divorces. En cela l'Etat, par une politique de transferts sociaux, a tendu à jouer un rôle de subsidiarité par rapport à la solidarité du couple.

Plus récemment, depuis le début des années 1990, l'éclatement des formes traditionnelles de vie en famille (familles monoparentales, recomposées, naissance d'un enfant sur deux hors mariage⁷) a progressivement amené à se préoccuper de l'enfant, comme objet de risque. Il est en effet devenu l'unité de référence du droit de la famille et des politiques familiales. Et c'est la relation de l'enfant avec chacun de ses parents que l'on veut préserver, par delà la séparation conjugale. Nous avons proposé d'appeler ce nouvel ordre social le « **Parentalisme** », puisque la parentalité devient le cœur des rapports non seulement familiaux mais sociaux⁸.

Et dans le cadre de la redéfinition des régimes d'Etat-providence, se pose la question de la prise en charge de la parentalité par l'ensemble des acteurs sociaux, au-delà de la seule famille ou de l'Etat.

Garantir la parentalité

Le « **Parentalisme** » tend en effet à se développer, au-delà de la sphère familiale, à l'échelle de l'ensemble de la société. Et ce, par la mise en place progressive de mesures dans différents domaines : l'emploi, l'entreprise, notamment ; de façon convergente, centrées autour du renforcement de la parentalité⁹. Ainsi, c'est l'avenir prochain qui en France, par

⁷ Ce qui fait dire que « en l'absence de plus en plus fréquente du mariage, c'est l'enfant qui fait la famille », note le rapport parlementaire de février 2006 sur la famille.

⁸ Ce que G.Esping-Andersen appelle « un Etat-providence centré sur l'enfance », *Le Monde*, 8/11/2006, d'après les conférences prononcées à Paris au Collège de France les 7-8 et 9 novembre. On peut noter aussi la préoccupation récente autour du thème de « l'enfant pauvre » au Royaume-Uni ou en France, par exemple (CERC, 2004) ; thème repris cette année au niveau européen.

⁹ Jane Jenson, pour sa part, évoque en 2004 à propos du Canada, un changement de paradigme (« shift from a paradigm in which parents have full responsibility for their children.s well-being to one that can be labeled an *investing-in-children paradigm*, in which responsibility for children.s well-being is shared by families and the

exemple, permettra de dire si ce mode de régulation est réellement devenu un nouveau paradigme. Il convient donc d'être attentif au sens des initiatives développées dans différents domaines. A notre sens, on pourra y lire une convergence vers une prise en charge des individus à travers leur statut de " parent ".

A témoin les mesures prises au début de la décennie, telle l'instauration du congé de paternité, annoncé lors de la Conférence de la Famille en 2001 et en vigueur depuis le 1er janvier 2002. Initiative publique, voire même supranationale à l'origine, il manifeste une refonte effective des comportements dans la famille, comme l'attestent les pratiques, notamment à travers le développement du temps parental pour les pères. Qui plus est, il est le signe de l'introduction d'une nouvelle " politique familiale dans l'entreprise " : la gestion du temps de travail au sens large, incluant à la fois le professionnel et le parental. Il s'agit en cela d'un signe fort, la reconnaissance légale, y compris dans le monde du travail, du statut des hommes en tant qu'ils sont aussi des parents.

Plus largement encore, la politique actuelle de gestion des temps sociaux montre que désormais sont pris en compte, plus qu'avant, les différents temps de la vie des individus, en particulier ceux qui relèvent de la sphère privée. La politique du Temps des Villes en est une bonne illustration, qui tente de faciliter l'harmonisation entre la vie professionnelle et la vie familiale, de mieux adapter les horaires publics aux horaires privés. Et les exemples de mesures mises en place par les collectivités, villes, départements ou régions, ne cessent maintenant de se multiplier, centrées sur la petite enfance ou plus largement sur la « conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ou familiale ».

D'ailleurs, les entreprises sont aujourd'hui conscientes des enjeux démographiques et économiques qui affleurent ; c'est pourquoi, elles visent à développer de réelles politiques variées afin de rendre les salariés plus disponibles, les fidéliser voire les attirer. Ces politiques portent différentes appellations, et évoluent suivant les contextes : Family friendly, politiques familiales, Balance, Flexibility, etc.

Si le « **Parentalisme** » est en mesure de s'ériger en mode de régulation sociale, c'est aussi parce qu'il rend compte des évolutions, non seulement familiales, mais encore dans les places et les rôles respectifs des hommes et des femmes. La plus grande égalisation des rôles et des charges entre les deux sexes en est un signe. Et les politiques ne peuvent qu'accompagner la parité parentale et domestique, comme elles ont accompagné dernièrement la parité professionnelle ; par le développement de l'accueil à la petite enfance (de manière

broader community") aboutissant à un partage des responsabilités entre parents et collectivité. Renée Dandurand parle, elle, en 2005, de "parentage multiple" pour rendre compte de l'implication croissante des instances

publique, associative ou entrepreneuriale), de l'aide aux services domestiques (par les chèques emplois-services, les chèques services et les services domestiques sur le lieu de travail). Ainsi tendent à se mettre en place de plus en plus des convergences entre les différentes politiques (familiales, sociales, d'emploi, d'entreprise, d'égalité, des temps) autour d'un nouveau consensus : la garantie de la parentalité, expression de l'égalité entre les hommes et les femmes dans un souci de pérennité et d'équilibre social.

Le redéploiement des régimes d'Etat-providence pourrait ainsi revêtir de nouvelles formes. Faisant intervenir, outre l'acteur public, différents niveaux intermédiaires : les collectivités locales, les entreprises, les associations ; ainsi que l'entité supranationale européenne.

Dans le même temps, face à la fragilisation de la structure familiale à laquelle tentent de répondre les mesures centrées sur la préservation de la parentalité, se développent du côté même de l'emploi des mesures visant à concilier flexibilité des situations et sécurité : « la flexicurité ».

Développer la *flexicurité* dans l'emploi ?

Des régulations nouvelles sont à trouver en effet, sur le marché du travail, pour limiter les effets négatifs de la flexibilité accrue, sinon en voie de généralisation, des emplois offerts : chômage, montant des indemnisations, précarisation des parcours professionnels. La question posée étant celle de la sécurité des individus face à la flexibilité des emplois. Dans ce domaine, les mêmes principes que ceux en vigueur dans le cadre des questions familiales, semblent devoir être mis en pratique, face à la redéfinition des fonctions traditionnellement assurées par l'Etat, Etat désormais relayé par d'autres acteurs sociaux (les collectivités territoriales, les entreprises, les organisations, etc.).

En ce sens, la nouvelle gouvernance de l'emploi ou du marché du travail (à travers la flexicurité ?) pourrait être envisagée, d'une certaine façon, comme le pendant de la gouvernance de la famille ou de la parenté. C'est-à-dire, face à la flexibilité des structures, une recherche de sécurisation du lien social ; et ce en sollicitant la gouvernance par une multiplicité d'acteurs sociaux.

Le terme de « flexicurité » a vu le jour aux Pays-Bas en 1999, dans le cadre de la loi «Flexibilité et Sécurité» visant à assouplir les protections du contrat de travail « permanent »,

publiques (justice, santé, etc.) auprès des enfants et des parents au Canada. Et Julien Damon en appelle à un « service public de la petite enfance » (2006).

par rapport à celles accordées des contrats temporaires (Gautié, 2006). Initialement attaché à désigner une réforme visant à promouvoir tout autant la flexibilité que la sécurité, le terme va cependant dès lors être utilisé pour désigner plus globalement un modèle social permettant d'allier un haut degré de flexibilité du marché du travail, et un degré élevé de sécurité de protection sociale (l'exemple type est actuellement le Danemark, cf. Boyer, 2006). Il s'agit donc bien de la recherche d'un nouveau modèle social national, voire même européen, face au redéploiement des régimes d'Etat-providence en vigueur auparavant mais en échec aujourd'hui. On voit là également que la question peut se poser désormais dans un cadre supranational, par exemple autour de la définition du « modèle social européen » (Špidla, 2005). D'ailleurs, la Commission vient de faire une communication, en juillet 2007, afin de conduire les Etats membres à remodeler leurs politiques d'emploi, en fonction d'une série de principes de flexicurité à respecter dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (Liaisons Sociales Europe, 2007¹⁰).

Il y a donc lieu aujourd'hui de trouver les moyens pour tous les travailleurs de s'adapter aux changements tout en restant sur le marché du travail et en progressant dans leur vie professionnelle, notamment grâce à la formation tout au long de la vie. Ceci implique inévitablement une redéfinition des temps, celui de la vie et celui du quotidien, et donc l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris dans la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Réconcilier les hommes et la famille

La préoccupation réellement sociale que constitue dorénavant l'enfant se manifeste par un temps spécifique qui lui est consacré. C'est ce que nous avons défini, isolé, et quantifié : « le temps parental ¹¹ » (Barrère-Maurisson et Rivier, 2002). Pourquoi était-il si important de faire apparaître cette notion de temps parental, qui conjugue ces deux préoccupations nouvelles que sont le temps et l'enfant ? Il y a deux raisons à cela. D'abord parce que c'est un temps qui a jusqu'alors avait été totalement *occulté*, et sous-estimé ; comme le travail domestique avant les années 70, où la première estimation économique en a été faite en termes de PIB. Mais surtout parce qu'il devient socialement de plus en plus *visible*. Ainsi en l'isolant on a pu le comparer au temps de travail, qui est la mesure étalon dans notre société.

¹⁰ Huit principes communs sont ainsi énoncés et quatre parcours proposés permettant aux Etats membres de définir une stratégie de flexicurité adaptée aux défis à relever sur leur territoire.

Lui est maintenant couramment associé le thème du rôle des « nouveaux pères », et de l'égalité de droits et de devoirs des parents (Barrère-Maurisson, 2004). Le modèle du couple étant maintenant à deux actifs équivalents (qui représentent aujourd'hui près d'un couple sur deux, contre un sur trois pour les couples à deux actifs non équivalents - femme à temps partiel -, et un sur cinq pour les couples à un seul actif), se pose en effet la question du partage des tâches et des temps passés aux différentes activités.

Nous avons distingué cinq temps dans la vie « quotidienne » des individus : le professionnel, le domestique, le parental, le personnel et le physiologique. De sorte que si l'on se réfère à l'expression classique de la « double journée de travail », on a pu estimer que la somme du temps de travail et du temps parental équivaut à une journée et demi de travail par personne ; puisque le temps parental est un travail à mi-temps.

Quant au partage des tâches dans ce cas, force est de constater qu'aujourd'hui encore les femmes, pour leur part, accomplissent 60% des tâches parentales et 70% des tâches domestiques¹². Ces résultats illustrent la très lente évolution des comportements familiaux : si les hommes participent désormais plus aux tâches parentales (cf. l'intérêt pour l'enfant), il n'en est rien ou quasiment en ce qui concerne le partage des tâches purement domestiques. C'est pourquoi l'on parle de « noyau dur » à propos du domestique ; d'où l'intérêt de trouver des solutions sur cet aspect (par des services appropriés, sur le lieu de travail, éventuellement).

D'ailleurs, on observe qu'une réduction de la « durée du travail » professionnel, en particulier le passage pour les femmes d'un temps complet à un temps partiel, se traduit prioritairement par un report en temps domestique. Et comme en France le temps partiel est souvent largement supérieur à un mi-temps, force est de constater que le temps partiel, qui est quelquefois avancé comme le meilleur moyen de concilier vie professionnelle et vie familiale, se traduit dans ce cas par une surcharge globale de travail.

S'il est vrai que les familles en règle générale, les pères en particulier, manifestent aujourd'hui un attachement particulier à l'enfant, qui trouve un écho dans les préoccupations sociales¹³, des relais sont néanmoins nécessaires au niveau pratique à l'intérieur des couples. C'est pourquoi, il y a tout lieu de penser que si, au siècle dernier, les femmes sont sorties de la famille pour entrer sur le marché du travail, on doit maintenant aider par tous les moyens les

¹¹ « Temps de travail et temps parental » tel était le titre de notre publication en 2000 faisant état pour la première fois de ce nouveau concept (Barrère-Maurisson, Marchand et Rivier, 2000).

¹² Tendances que l'on retrouve au niveau européen, cf. Eurostat, 2006.

¹³ Cet accroissement constant du temps accordé à l'enfant est une tendance forte observée en Europe (Morgan, 2006).

hommes à assurer désormais, en même temps que leur activité professionnelle, leur rôle de parent. Et ceci tout autant dans la sphère privée que dans la sphère publique, dont l'entreprise.

C'est certainement une des tâches que doit résoudre le nouvel âge du **Parentalisme**, pas la moindre sans doute.

QUEL AVENIR FACE À CES DÉFIS ?

La situation de la France constitue aujourd'hui une réelle exception, parce qu'avec un taux de fécondité de deux enfants par femme, elle est aujourd'hui en tête des pays européens.

À notre sens cependant, si « exception française » il y a, ce n'est pas seulement pour des raisons démographiques. Cela vient plus précisément du fait que la France réunit actuellement deux éléments majeurs, à savoir : un taux de fécondité élevé et un taux d'activité féminine important (plus de 80% des mères de un ou deux enfants sont actives)¹⁴.

Qui plus est, à la différence d'autres pays, en Europe (Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne), mais aussi du Canada ou du Japon où les mères travaillent fréquemment à temps partiel, les Françaises sont majoritairement actives à temps plein et de façon continue. C'est donc la conjugaison de ces deux facteurs (fécondité et activité) qui fonde aujourd'hui « l'exception française »¹⁵.

Comment peut-on expliquer cela ? Tout d'abord, la France, à la différence des autres pays européens, a toujours développé, depuis 1945, une politique démographique - en l'occurrence nataliste, la population étant considérée comme une force politique mais également économique.

De plus la France a mis en place progressivement des politiques publiques de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale : mesures type APE, PAJE, congé paternité, etc. Il s'agit en l'occurrence d'une articulation nouvelle entre les politiques familiales et les politiques d'emploi. D'ailleurs la question de l'avenir de notre société se pose maintenant avec acuité, puisque le départ à la retraite des « papy boomers » risque de se traduire dans les prochaines années par des situations de pénurie de main-d'œuvre.

¹⁴ D'après les résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 de l'INSEE « la hausse historique de l'activité féminine se poursuit » (INSEE, 2006).

¹⁵ Sur le changement dans les approches démographiques de la relation entre fécondité et activité, vers une prise en compte du rôle des institutions, cf. Hobson et Oláh, 2006.

Avec le redéploiement du régime d'Etat-providence, d'autres acteurs sont maintenant sollicités sur la scène publique (politique *et* économique) ; ceux que nous appelons les « acteurs intermédiaires », en particulier : les collectivités locales, les villes, les associations, les organisations, les entreprises. C'est par eux que doivent se mettre en place concrètement les conditions pour assurer une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale. Les entreprises notamment doivent en faire maintenant un argument pour attirer et garder leurs salariés.

Ainsi, on peut donc penser que c'est la poursuite, depuis plus de trente ans, d'une articulation des politiques familiales et des politiques d'emploi, au niveau public et aujourd'hui au niveau de ces acteurs intermédiaires, qui a contribué à soutenir cette « exception française ». A travers une transformation progressive des modes de régulation sociale – **du Familialisme au Parentalisme, en passant par le Féminisme** – prenant en compte les évolutions des structures tant familiales que de l'emploi. Une façon de répondre aux transformations de la société, une condition aussi pour maintenir l'efficacité de notre économie, et donc la pérennité de notre système social.■

Bibliographie

Barrère-Maurisson M.-A., 2004, Egalité hommes-femmes et parentalité. Où va-t-on ? - avec la participation de S.Rivier, *La Lettre de MATISSE*, n°2004-04, 7 avril 2004 <http://matisse.univ-paris1.fr/gdft>, et 8 mars, <http://halshs.ccsd.cnrs.fr/halshs-00010475>

Barrère-Maurisson M.-A., 2003, *Travail, famille : le nouveau contrat* - Gallimard - Collection Folio - Le Monde Actuel -, <http://matisse.univ-paris1.fr/travail-famille>

Barrère-Maurisson M.-A., 2000, Societal Comparison and Social Change of the Family Division of Labour- in *Embedding Organizations. Societal analysis of Actors, Organizations and Socio-Economic Context* - M.Maurice, A.Sorge eds., Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, pp.357-372, http://www.benjamins.com/cgi-bin/t_bookview.cgi?bookid=AiOS%204

Barrère-Maurisson M.-A., Rivier S., 2002, Temps parental, parentalité et « parentalisme » - A propos des nouvelles pratiques, institutions et régulations en matière de famille, *Cahiers de la Maison des Sciences Economiques*, 2002.42, ([R02042.pdf](#))

● Barrère-Maurisson M.-A., Marchand O., Rivier S., 2000, Temps de travail, temps parental. La charge parentale : un travail à mi-temps, *Premières Synthèses*, DARES, n° 20.1., traduit en anglais et en espagnol.

Barrère-Maurisson M.-A., 1992, *La division familiale du travail - La vie en double*, PUF - Collection "Economie en Liberté"

- Boyer R., 2006, *La flexicurité danoise. Quels enseignements pour la France ?*, Rue d'Ulm
- Boyer R., 2004, *La théorie de la régulation. Les fondamentaux*, Coll. Repères, Paris, La Découverte
- CERC, 2004, *Les enfants pauvres en France*
- Damon J., 2006, Comment donner corps à un « service public de la petite enfance » ?, *Note de veille*, Centre d'Analyse Stratégique, n°34
- Dandurand R., 2005, Parentage multiple et partition des responsabilités, in *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques ?*, dir. F.-R. Ouelette, R.Joyal et R.Hurtubise, Québec, PUL
- Esping-Andersen G., 2006, Vers un Etat-providence centré sur l'enfance, *Le Monde*, 8 novembre
- Eurostat, 4/2006, *Comment se répartit le temps des Européennes et des Européens ?*, Statistiques en bref, Population et conditions sociales, Statistiques en bref, [How Europeans spend their time - Everyday life of women and men, July 2004](#)
- Gautié J., 2006, Flexibilité et/ou sécurité : la France en quête d'un modèle, *Cahiers français*, n°330
- Hobson B. et Oláh L., 2006, Tournant positif ou « grève des ventres » ? Formes de résistance au modèle de l'« homme gagne-pain » et à la restructuration de l'Etat-providence, *Recherches et Prévisions*, n°83
- Huet M., 1982, L'activité féminine est-elle irréversible ?, *Economie et statistique*, n°145
- INSEE, 2006, Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005, *Insee Première*, n°1070
- Jenson J., 2004, Changing the Paradigm: Family Responsibility or Investing in Children, *Canadian Journal of Sociology*, 29(2)
- Liaisons sociales Europe*, 2007, La Commission propose huit principes de flexicurité aux Etats, n°181, 12-25 juillet
- Morgan K. J., 2006, Les politiques du temps de l'enfant en Europe occidentale : tendances et implications, *Recherches et Prévisions*, n°83
- Orloff A.S., 2006, L'adieu au maternalisme ? Politiques de l'Etat et emploi des mères en Suède et aux Etats-Unis, *Recherches et Prévisions*, n°83
- Revillard A., 2006, La conciliation travail-famille : un enjeu complexe pour le féminisme d'Etat, *Recherches et Prévisions*, n°85
- Špidla V., Commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, 2005, La « flexicurité » est-elle en tête des priorités de la DG emploi ?, *Commission européenne*, Bruxelles, 14 septembre
- Weber M., 1965, *Essais sur la théorie de la science*, Plon